

2^e FORUM ADEME DES INNOVATIONS

BÂTIMENTS ET ÎLOTS À ÉNERGIE POSITIVE

■ En France, le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie. Réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre du secteur consiste à trouver l'équilibre entre préservation du patrimoine, bilan environnemental, coût financier et efficacité énergétique. Des normes, labels, et réglementations nouveaux vont permettre d'accélérer encore cet effort. Il est urgent d'**agir** sur le parc des bâtiments existants

par des réhabilitations :

- bâtiment par bâtiment en développant des ensembles de solutions par typologie de constructions (haussmannien, bureaux...) afin de réduire les coûts,
- à l'échelle de l'îlot (c'est-à-dire des blocs de bâtiments) en recherchant à mutualiser la production et la consommation d'énergie sur la zone concernée,
- pour certains bâtiments vétustes, la meilleure solution sera de les déconstruire pour en reconstruire d'autres à énergie positive.

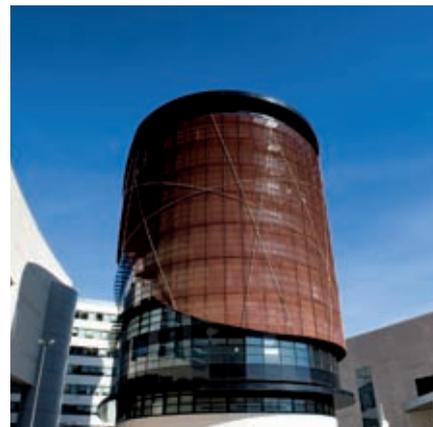
Des bâtiments producteurs d'énergie

■ Pour les **bâtiments neufs**, l'enjeu est de généraliser à l'horizon 2020 les bâtiments à énergie positive (c'est-à-dire qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment). L'objectif est de faire émerger des bouquets d'innovations qui répondent aux critères énergétiques et environnementaux mais aussi aux exigences requises de sécurité, d'hygiène et de fonctionnalité des bâtiments.

■ La feuille de route de l'ADEME sur "Les bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum"

propose plusieurs approches :

- **développer des solutions technologiques** pour augmenter la performance énergétique globale des bâtiments : isolation et ventilation; équipements climatiques performants; systèmes de contrôle/commande, intégration des énergies renouvelables...
- **élaborer des programmes de réhabilitation** en fonction des typologies de bâtiments ou



d'îlots, en tenant compte des aspects techniques, des coûts et de l'organisation industrielle,

- **accompagner les occupants dans l'appropriation des nouveaux équipements installés** afin de garantir l'atteinte des performances prévues.

